



# APLD validé

Le 22 octobre 2020

Après avoir longuement négocié avec la direction, pris conseil auprès de l'aide juridique du syndicat puis, interrogé les salariés, les représentants UNSa Aérien SNMSAC d'IGO Solutions ont **signé l'accord de mise en place de l'Activité Partielle de Longue Durée.**

Les conséquences liées à la crise du COVID-19 seront encore bien présentes pendant de long mois pour le secteur de l'aérien entre autre. Aujourd'hui c'est l'activité « Airbus – long courrier » qui est la plus impactée. Il fallait donc protéger les salariés de ce secteur de la maintenance d'IGO, mais aussi tous les salariés de l'entreprise.

L'APLD s'appliquera à partir du 1<sup>er</sup> novembre pour une période de 24 mois.

Les avantages d'un accord d'entreprise :

- Cela garanti aux salariés impactés par une baisse d'activité une indemnisation horaire de 70% du brut.
- Garantie de non licenciement économique pendant la durée de l'accord
- Priorité à la mobilité interne
- Formations qualifiantes pour permettre la mobilité
- ...

Vos représentants UNSa Aérien SNMSAC ont donc pris la responsabilité de valider cet accord. Cela n'a pas été simple, mais il semble que cela soit, dans la situation actuelle, la moins pire des solutions.

En effet le pragmatisme a guidé notre choix. Mais nous restons sur nos gardes afin de protéger au mieux **tous** les salariés d'IGO Solutions !

**Vos représentants UNSA Aérien SNMSAC**

[reza.fartaj@unsaerien.com](mailto:reza.fartaj@unsaerien.com)

